

L'an DEUX MIL TROIS, le MARDI 6 MAI, à 15 h 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire (séance clôturée à 18 h 00).

ETAIENT PRESENTS

René-Paul VICTORIA/ Jean-Jacques MOREL/ Nassimah MANGROLIA-DINDAR/ Ibrahim DINDAR (arrivé à 15 h 27, au Rapport n° 03/2-01)/ Gino PONIN-BALLOM/ Serge HOARAU/ Albert LEBON/ Patricia SALIMINA/ Georges FRUTEAU DE LACLOS/ Pascal HO-CHUI/ Claudine GERMAIN/ Freddy SAMY/ Marie-Ghislaine RAMASSAMY/ Daniel POUNY/ Jean-Baptiste RIVIERE/ Jeannine SISAHAYES/ Marie Julianne BABEF/ Antoine Henri LAURET/ Jean-Pierre FOURTOY/ Marie-Aillette DE FLORE/ Hervé MARODON/ Minh NGUYEN/ Nicole LAURET/ Josiane PEPIN/ Gilda BABY (arrivée à 15 h 44, au Rapport n° 03/2-04)/ Charles-Henri GERARD/ Jean-Pierre SERVEAUX/ Rose-May LAW KI (arrivée à 16 h 00, au Rapport n° 03/2-07)/ Nadine ECLAPIER/ Jean-Hugues POYNIN/ Marie Jocelyne AUBRAS/ Marie-Claude DAMON/ Sonia IBAO/ Richemont SOUCRAMANIEN/ Nalini VELOUPOULE-MERLO/ Nathalie CLAIN/ Paul HOARAU (arrivé à 15 h 49, au Rapport n° 03/2-05)/ Michel TAMAYA/ Sudel FUMA (arrivé à 15 h 31, au Rapport n° 03/2-02)/ Alain ARMAND/ Hajasoa PICARD

ETAIENT REPRESENTES

Dominique FOURNEL	par Pascal HO-CHUI
Patricia HOARAU	par Patricia SALIMINA
Christian ALBANY	par Gino PONIN-BALLOM
Rose Mai AIMART	par René-Paul VICTORIA
Pascal GRONDIN	par Nalini VELOUPOULE-MERLO
Aude PALANT-VERGOZ	à partir du Rapport n° 03/2-05 (arrivée du mandataire) par Paul HOARAU
Marie-Cécile SEIGLE-VATTE	par Michel TAMAYA

Les membres présents (41 sur 55) formant la majorité de ceux actuellement en exercice ont pu délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale (Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Loi du 5 avril 1884 (Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales), procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Nathalie CLAIN a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MISE AUX VOIX DES RAPPORTS

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

- Jean-Jacques MOREL	Rapport n° 03/2-02	Saint-Denis 2000
	Rapport n° 03/2-04	ARDACAMS
	Rapport n° 03/2-53	SEDRE
	Rapport n° 03/2-56	Saint-Denis 2000

Saint-Denis 2000
ARDACAMS
SEDRE

Contrat de Ville
Association Réunionnaise pour le Développement des Activités Culturelles et Artistiques en Milieu Scolaire
Société d'Equipement du Département de La REunion

DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRES DE

- René-Paul VICTORIA	Saint-Denis 2000	Rapport n° 03/2-02
- Ibrahim DINDAR	(NB parti au Rapport n° 03/2-23)	et Rapport n° 03/2-56
- Gino PONIN-BALLOM		
- Pascal HO-CHUI		

Saint-Denis 2000 Contrat de Ville

.../...

DEPLACEMENTS D'ELUS

en application de l'Article L. 2131-11
 du Code Général des Collectivités Territoriales

(suite)

Conformément aux dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

MEMBRE(S) DE L' (DE LA) -et autres cas-

- René-Paul VICTORIA	ARDACAMS (lien de parenté/ enseignante)	Rapport n° 03/2-04
- Jean-Jacques MOREL	SHLMR	du Rapport n° 03/2-08
- Hervé MARODON		au Rapport n° 03/2-12
- Jean-Jacques MOREL	SIDR	Rapport n° 03/2-14
		et Rapport n° 03/2-15
- Albert LEBON	CGE	Rapport n° 03/2-31
		et Rapport n° 03/2-32
- René-Paul VICTORIA	SEDRE	Rapport n° 03/2-53
- Charles-Henri GERARD	(lien de parenté/ redevable)	Rapport n° 03/2-54

ARDACAMS Association Réunionnaise pour le Développement des Activités Culturelles et Artistiques en Milieu Scolaire
 SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de La Réunion
 SIDR Société Immobilière du Département de La Réunion
 CGE Compagnie Générale des Eaux
 SEDRE Société d'Équipement du Département de La Réunion

DEPLACEMENTS DES ELUS EN SALLE DES DELIBERATIONS PENDANT LES TRAVAUX

- hors application de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVEES	
Ibrahim DINDAR	à 15 h 27	au Rapport n° 03/2-01
Sudel FUMA	à 15 h 31	au Rapport n° 03/2-02
Gilda BABY	à 15 h 44	au Rapport n° 03/2-04
Paul HOARAU	à 15 h 49	au Rapport n° 03/2-05 (mandataire de Aude PALANT-VERGOZ)
Rose-May LAW KI	à 16 h 00	au Rapport n° 03/2-07
	DEPLACEMENTS	
Albert LEBON	de 17 h 07 à 17 h 25	du Rapport n° 03/2-28 au Rapport n° 03/2-33
Nassimah MANGROLIA-DINDAR	de 17 h 20 à 17 h 26	du Rapport n° 03/2-31 au Rapport n° 03/2-35
Alain ARMAND	de 17 h 28 à 17 h 40	du Rapport n° 03/2-36 au Rapport n° 03/2-49
Gino PONIN-BALLOM	de 17 h 34 à 17 h 52	du Rapport n° 03/2-43 au Rapport n° 03/2-50
	DEPARTS	
Hajasoa PICARD	à 16 h 36	au Rapport n° 03/2-16
Sudel FUMA	à 16 h 42	au Rapport n° 03/2-17
Ibrahim DINDAR	à 17 h 01	au Rapport n° 03/2-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **14 MAI 2003** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE
 René-Paul VICTORIA

